

PAR CHRISTIANE FOURNIER

Christiane Fournier, fille de parents sourds, est bilingue depuis l'enfance. Fondatrice en 1977 de l'Association des interprètes en LSF, elle fut professeur formateur au Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée de Suresnes et professeur à l'École supérieure d'interprétation et de traduction-Sorbonne Nouvelle. Elle est l'auteur du « Fournier Signé », dictionnaire informatisé LSF-Français.

Depuis presque quarante ans une révolution s'est faite dans la plupart des pays, permettant aux sourds l'usage de leur langue des signes. Cette libération a favorisé la pratique de la langue qui s'est maintenue au cours du XX^e siècle sous le boisseau, et nécessité faisant loi, l'usage a contribué à son enrichissement lexical.

Mais le choix de ce mode de communication varie d'un pays à un autre en fonction de la richesse de la langue des signes en usage, de l'histoire de la communauté sourde locale, des méthodes d'enseignement choisies pour les élèves sourds, de la situation économique et sociale du pays, d'une ou plusieurs langues parlées sur le territoire, autant de facteurs et bien d'autres difficilement maîtrisables pour généraliser une pratique linguistique.

A ces considérations d'ordre général, s'ajoute l'histoire personnelle de chaque individu et sa faculté d'adaptation à un contexte de discours, à certains locuteurs, à la nature des propos échangés.

Chaque communauté sourde revendique pour son pays sa propre langue

des signes. Ce particularisme existe mais il faut le relativiser, car il n'a jamais fait barrière entre sourds de nationalité différente. J'ai moi-même pu en faire l'expérience dans l'exercice de mes fonctions d'interprète auprès des tribunaux, face à des sourds de nationalité étrangère, - ce qui ne manquait pas de surprendre les magistrats -, soit au cours de voyages ou de congrès internationaux. Ce pseudo-espéranto signé est le symbole du brassage des communautés sourdes de par le monde. Il est opérationnel, car il ne se heurte pas à des barrières linguistiques insurmontables. Il repose sur l'aspect iconique de la langue à son origine, sur une perception commune des sourds du monde environnant, sur la construction syntaxique des énoncés quasi semblables dans bien des langues signées et surtout par une fantastique adaptation des sourds à se comprendre entre eux.

Cette facilité linguistique, dans le monde entier, peut se retrouver entre certains pays de langue proche, mais reste très hypothétique. Sans apprentissage de la langue étrangère les conversations seront des plus limitées.

Si sur le plan mondial, les sourds sont capables de transcender leur particularisme linguistique pour optimiser les échanges, au niveau national, des divergences émergent pour justifier le choix du mode de communication signée et alimentent de vieilles querelles entre langue des signes et la langue signée nationale.

Si, surtout depuis les années 1980, une majorité de sourds soutenus par des entendants oeuvrent pour le renouveau de la langue des signes, certains sourds pratiquent une « certaine langue nationale signée ».

Ces deux modes communicationnels ont toujours existé, mais ils n'étaient pas

identifiés comme aujourd'hui et leur différence est encore mal perçue. Il ne s'agit pas d'attribuer un qualificatif au choix du mode de communication d'un locuteur, mais de savoir si son discours est cohérent, compréhensible, sans ambiguïté pour son interlocuteur.

Une illustration de type très classique : Avec le concours du ministère, restitué par le signe « concourir », ce qui laissait à penser que le ministère avait organisé des concours. Faire correspondre un terme à un signifiant de la langue des signes sans se soucier du concept évoqué, relève du « non-sens ». La langue des signes est une langue indépendante, le langage signé n'est pas une langue mais une sorte de code, sans règle fixe ce qui donne à ce mode de communication toute élasticité allant du meilleur au pire.

Depuis l'école des précepteurs, où l'éducation des enfants sourds a été mise en œuvre, l'expression gestuelle et l'expression orale ont été utilisées tour à tour, soit conjointement soit exclusivement l'une ou l'autre. Inévitablement ces deux approches communicationnelles ont cohabité et se sont mutuellement influencées. Quelle que soit la valse des désignations attribuées à telle ou telle pratique, la réalité des situations tend à démontrer qu'un sourd qui a reçu une éducation scolaire a été confronté à l'apprentissage de la langue nationale parlée et en fait plus ou moins usage, selon sa maîtrise de celle-ci, selon son entourage, entendant ou sourd, selon son degré de surdité. Suivant le contexte, il privilégiera tel ou tel mode de communication, ce qui renvoie au bilinguisme ou alors il mixera les deux approches en superposant les langues, ce qu'on désigne aujourd'hui par langue nationale signée, français signé pour notre pays.

Cette définition en apparence simple traduit très imparfaitement une réalité aux multiples facettes. On connaît les interférences entre deux ou plusieurs langues qui créent des pidgins, des créoles, des dialectes. Mais le cas des deux langues qui nous occupe est exceptionnel puisque d'un point de vue physiologique, elles empruntent chacune des canaux de

communication différents. Elles sont productibles en même temps par les mains, et par une production vocale ou simplement la labialisation.

D'un point de vue linguistique, une langue n'est jamais le calque d'une autre, chacune découpe la réalité de façon différente selon ses propres signifiants et ses propres structures syntaxiques. Donc vouloir superposer deux langues comme si l'une était le miroir de l'autre est inconcevable. Entre la possibilité physiologique et l'impossibilité linguistique il y a la réalité de la situation qui complexifie le schéma linguistique.

En effet, si l'utilisation de la langue signée paraît cruciale pour le développement cognitif et relationnel du jeune enfant sourd, l'acquisition de la langue parlée et écrite du pays est incontournable pour s'insérer dans la société. Au cours de son apprentissage, celle-ci va interférer sciemment ou non sur les compétences linguistiques du jeune enfant, d'autant plus qu'il vit dans un monde entendant, et qu'il est soumis à des discours labialisés qui lui sont adressés directement ou indirectement.

On retrouve tout le problème et les difficultés du passage d'une langue première à une langue seconde. Lorsqu'un apprenant lit des énoncés dans la langue seconde, à un moment ou à un autre il cherche à traduire l'énoncé dans sa langue première, langue avec laquelle il a construit ses concepts, pour s'assurer de la compréhension du sens.

C'est à ce stade que tout peut être faussé. Pour l'avoir constaté maintes et maintes fois, lorsque certains jeunes élèves sourds lisent, ils peuvent donner l'illusion que le message est compris, -nous pouvons constater la même chose chez des enfants entendants-, mais la traduction qu'ils font spontanément en langue des signes, comme pour conforter leur lecture, peut trahir un contre sens complet. Eux sont persuadés du contraire, justement parce qu'ils ont cherché la correspondance du signe au mot.

Là intervient toute la théorie de la traduction. Seule la fidélité du sens guide le

passage d'une langue à une autre, d'où un fonctionnement par unité de sens et non un transcodage au mot à mot. Un *homme pauvre* ne s'exprime pas de la même manière qu'un *pauvre homme*.

Cette situation linguistique est une situation très complexe pour de très jeunes enfants car la majorité du temps ils ne possèdent pas vraiment une langue première mais un combiné des deux. Parfois les adultes eux-mêmes ne sont pas forcément au clair avec cette situation de pseudo-bilinguisme.

Quel intérêt peut alors présenter le langage signé ?

Il s'agit d'un code qui emprunte les signes de la langue des signes sur une structure syntaxique de la langue parlée, avec un usage plus ou moins important de la dactylogogie. Cette association peut être recevable ou catastrophique selon la personne qui s'exprime. Elle accordera de toute façon une importance plus grande à la langue qu'elle maîtrise le mieux. Ainsi on peut passer d'une langue signée avec quelques mots de la langue parlée oralisée ou labialisée, situation très fréquente chez les sourds adultes, à une langue parlée ponctuée de quelques signes dont le choix est douteux par rapport au sens. Entre ces deux extrêmes, toutes les variantes existent.

La langue signée peut être un code recevable à condition que le locuteur maîtrise parfaitement les deux langues. Le processus implique de labialiser et signer selon les structures de la langue parlée : une vraie gymnastique intellectuelle, car *seul le sens doit prévaloir*.

Sans entrer dans des études comparatives des langues, il ressort que certaines structures de langues ont plus de points communs que d'autres, d'un point de vue fonctionnel, ce qui aurait pour effet d'avoir plus de facilité pour superposer le langage signé et la langue parlée nationale. Ainsi, il est intéressant de souligner qu'il existe plus d'éléments structurels communs entre la langue anglaise et l'ASL qu'entre la langue française et la LSF, avec les réserves inévitables sur ce rapprochement linguistique.

A titre d'exemple, on pourrait évoquer la place du possesseur précédant l'objet possédé [*chien laisse appartient*] soit le cas possessif de l'anglais, -l'expression de l'heure : date ou durée, - l'expression du temps proche des structures de *for, since, ago*, - la simplification des déterminants, - la simplification des flexions verbales, puis des entités nominales reflétant la même construction en langue des signes comme *homeless, seaboard, heart attack, newspaper stand**... avec en prime une utilisation très soutenue de la dactylogogie, qui est obligatoirement liée à l'anglais écrit. L'ASL et l'américain signé n'en demeurent pas moins distincts et les utilisateurs de l'ASL sont très attachés à cette distinction.

Les interférences entre langue des signes nationale et langue parlée sont inévitables, aucune langue n'est imperméable à une autre. La langue signée est née de cette interférence et son usage est entré dans les habitudes de certains sourds. Il ne faut pas oublier que, dans le passé, pour un grand nombre d'entre eux, ce procédé devenait un support, une sorte de sous-titrage de l'expression orale. Ils jonglaient comme ils pouvaient entre les deux modes de communication pour faire passer un message puisque la langue des signes était proscrite.

Les pratiques linguistiques d'un siècle et demi ne se gommant pas par des prises de position des uns et des autres. Aujourd'hui des données nouvelles, comme la disparition des internats, l'intégration scolaire, un appareillage auditif de plus en plus performant, des prises en charge de plus en plus précoces, l'usage de la langue des signes par les médias, son enseignement dans de nombreux établissements, alimentent des arguments contradictoires et en même temps ne peuvent pas être sans conséquence pour l'avenir sur le choix d'un mode de communication. ♦

**Traduction littérale en langue des signes : maison n'a pas - mer bord - cœur attaque - journaux vendre là*